



PERMANENCE JURIDIQUE

NOUVEAU

Vous avez besoin d'un conseil juridique ?
D'une information ou d'une orientation sur
une procédure ?

La Ville de Carouge propose, en
partenariat avec des avocat-e-s membres
du barreau de Genève, une permanence
juridique à la population carougeoise.
Cette permanence permet de bénéficier
de conseils d' avocat-e-s afin de mieux
connaître ses droits et les faire valoir.

La permanence traite toutes les questions
d'ordre juridique, dont :

- Assurances sociales
- Mariage, séparation, divorce,
succession
- Droit du bail
- Droit du travail

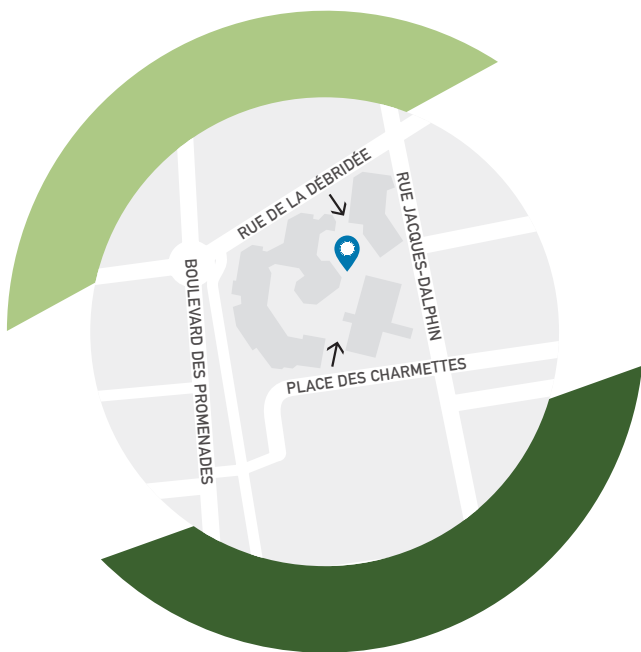
Informations pratiques

Tous les lundis,
de 14h à 16h30

Sans rendez-vous

Consultation de 30 minutes,
40 francs

**Dans le doute, venez
vous renseigner !**



**Service des affaires sociales
de la Ville de Carouge**
Rue de la Débridée 3
1227 Carouge

022 308 15 30
sas@carouge.ch

TPG 12 et 18
(Arrêt Armes)

LU, ME, VE:	MA, JE:
8h30 – 11h30	8h30 – 11h30
14h – 16h30	

carouge.ch

  Ville de Carouge